

**Délibération n° 2015-89 CTRL du 10 septembre 2015
approuvant la passation de la convention de prestation de services de contrôles
antidopage réalisés par l'Agence française de lutte contre le dopage
pour le compte de l'Agence mondiale antidopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la convention internationale contre le dopage dans le sport (ensemble son annexe II) publiée par le décret n° 2007-503 du 2 avril 2007 ;

Vu le code du sport, notamment le dernier alinéa du I de son article L. 232-5 et ses articles L. 232-20 et L. 232-20-1 ;

Vu la convention de prestation de services de contrôles antidopage signée le 12 avril 2012 entre l'Agence mondiale antidopage (AMA) et l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ;

Vu la demande de l'AMA en date du 9 juillet 2015 de procéder à l'actualisation et au renouvellement de cette convention ;

Considérant que l'AFLD est l'autorité habilitée à prélever des échantillons en France ;

Considérant que l'AMA est une fondation suisse régie par le droit privé, dont le siège social est situé à Montréal (Canada) ; qu'elle a été créée dans le but, notamment, d'encourager de soutenir et de coordonner, en pleine coopération avec les autorités publiques et les organismes privés, des contrôles hors compétition auprès des sportifs du monde entier ;

Considérant que l'AMA souhaite continuer de recourir aux services de l'AFLD pour mettre en œuvre des prélèvements d'échantillons à des fins d'analyses antidopage ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la passation de la convention de prestation de services de contrôles et d'analyses antidopage réalisés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour le compte de l'Agence mondiale antidopage annexée à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération (hors son annexe) sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage lors de sa séance du 10 septembre 2015.

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé